



Cour constitutionnelle

Nouveaux arrêts prononcés

Numéro d'arrêt : 115/2025

Date d'arrêt : 11/09/2025

Numéro(s) de rôle : 8487

Procédure : Demande de suspension

Norme(s) contrôlée(s) : Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2025 « modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie en vue d'autoriser, jusqu'au 31 décembre 2026, l'accès de certains véhicules à la zone de basses émissions »

Mots-clés : Environnement - Région de Bruxelles-Capitale - Zone de basses émissions - Mise en œuvre - Calendrier progressif - Report de deux ans, jusqu'au 1er janvier 2027 - Qualité de l'air - Santé

Dispositif : Suspension

Texte de l'arrêt : <https://www.const-court.be/public/f/2025/2025-115f.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.const-court.be/public/f/2025/2025-115f-info.pdf>

En bref : La Cour suspend l'ordonnance bruxelloise qui reporte l'application de la zone de basses émissions (LEZ) du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2027 notamment pour les voitures diesel Euro 5 et les voitures essence Euro 2